

En quoi la Définition de l'itinérance chez les jeunes de l'OCI se rapporte-t-elle à la Définition canadienne de l'itinérance?

La [Définition canadienne de l'itinérance](#) a été créée en 2012 pour fournir à tous les niveaux du gouvernement, aux chercheurs et aux groupes communautaires un cadre de compréhension et de description de l'itinérance, ainsi qu'un moyen d'identifier les objectifs, les stratégies et les interventions, et d'en mesurer les résultats et les progrès.

Il a été démontré qu'on ne peut pas aborder un problème complexe sans tout d'abord avoir une connaissance approfondie de sa nature et de son envergure. Après tout, on ne peut pas mesurer l'amplitude d'un problème sans d'abord savoir qui est touché et qui ne l'est pas. Cette notion est précisément le défi que doivent affronter toutes les initiatives stratégiques de lutte contre l'itinérance, et notre manque de clarté sur ce qui compte et ce qui ne compte pas nuit à la création de stratégies compréhensives pour s'attaquer à l'itinérance, évaluer les résultats et les progrès et partager les pratiques efficaces. Les raisons clés suivantes pour adopter une définition commune incluaient :

- le partage d'un langage commun sur l'itinérance
- l'énumération du problème
- l'évaluation des résultats et des progrès
- la coordination des réponses à l'itinérance
- l'élaboration de réponses politiques plus fortes

La Définition canadienne de l'itinérance a aussi fourni une typologie de l'itinérance et de l'exclusion du logement qui décrit la variété des hébergements que les gens sans logement approprié, stable et permanent peuvent connaître. Ceux qui sont sans logement acceptable vivent toute une variété de types d'itinérance, allant de l'absence d'un abri au logement non sécuritaire ou inadéquat. L'itinérance n'étant ni un événement unique ni un mode de vie, il faut reconnaître qu'à différents moments donnés les individus peuvent se retrouver dans différents types d'itinérance.

Lors de la création de la définition commune, nous avons reconnu que la population des sans-abri était très diversifiée, et bien que la typologie de l'itinérance et de l'exclusion de logement s'appliquera de manière générale, les causes et les expériences de l'itinérance peuvent affecter différentes populations de façons uniques. Le besoin de définitions élargies qui abordent les expériences et les circonstances spécifiques des différentes populations a été identifié sur le terrain. Le résultat en a été la création de deux nouvelles définitions : l'itinérance chez les jeunes (2016) et l'itinérance des Autochtones (publication à venir). Ces définitions ne sont pas séparées et distinctes, mais sont fondées sur la définition canadienne de l'itinérance et articulées autour de celle-ci.

Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes (2016)

L'âge est important lorsque l'on considère l'itinérance. Même s'il y a des aspects communs entre l'expérience de l'itinérance chez les jeunes et des adultes – pénurie de logements abordables, défaillances au niveau du système des soins de santé et du système correctionnel par exemple – il existe des facteurs importants propres aux expériences et circonstances des jeunes qui justifient une définition de l'itinérance spécifique aux jeunes. Par exemple, contrairement à la majorité des adultes qui sont sans abri, les jeunes quittent des foyers définis par des relations (sociales et économiques) au sein desquelles ils dépendent traditionnellement de gardiens adultes. Il se peut que les jeunes qui sont en cours de transition vers le stade adulte doivent encore acquérir les aptitudes personnelles, sociales et vitales qui rendent la vie indépendante possible ou appropriée. De nombreux jeunes sont aux prises avec des développements physiques, cognitifs, sociaux et émotionnels. Enfin, le fait que l'âge auquel on est légalement considéré comme un enfant ou un adulte est inconsistant à travers les territoires et les secteurs de politiques peut engendrer des obstacles à l'accès aux services et soutiens et créer des problèmes en ce qui concerne la continuité des soins. C'est pour ces raisons et d'autres encore que les stratégies et interventions centrées sur les besoins des jeunes de 13 à 24 ans doivent être séparées de celles créées à l'intention des adultes sans abri.

Pour en apprendre plus télécharger la Définition canadienne de l'itinérance chez les jeunes complet à :

www.rondpointdelitinerance.ca/definitionlitinerancejeunes